

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Décembre 2015 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **2 671 272** dinars et un résultat net de la période de **(23 443)** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Janvier 2016

Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2015	31/12/2014
	<u>ACTIFS</u>			
<u>AC 1</u>	Portefeuille-titres	3.1	2 125 109,410	2 721 678,512
	a- Actions et droits rattachés		2 125 109,410	2 721 678,512
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
<u>AC 2</u>	Placements monétaires et disponibilités	3.2	546 163,087	696 278,043
	a- Placements monétaires		293 580,855	196 365,064
	b- Disponibilités		252 582,232	499 912,979
<u>AC3</u>	Créances d'exploitations		0,000	0,000
<u>AC 4</u>	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 671 272,497	3 417 956,555
	<u>PASSIF</u>		<u>56 329,432</u>	<u>31 553,820</u>
<u>PA 1</u>	Opérateurs créditeurs	3.3	30 030,229	10 147,011
<u>PA 2</u>	Autres créditeurs divers	3.4	26 299,203	21 406,809
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 614 943,065</u>	<u>3 386 402,735</u>
<u>CP 1</u>	<u>Capital</u>	3.5	2 603 370,849	3 363 706,099
<u>CP 2</u>	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>11 572,216</u>	<u>22 696,636</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,042	2,019
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		11 570,174	22 694,617
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 671 272,497	3 417 956,555

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>5 602,500</u>	<u>76 430,440</u>	<u>0,000</u>	<u>70 904,990</u>
Dividendes		5 602,500	76 430,440	0,000	70 904,990
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>2 978,388</u>	<u>10 439,021</u>	<u>1 889,777</u>	<u>8 508,376</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>8 580,888</u>	<u>86 869,461</u>	<u>1 889,777</u>	<u>79 413,366</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-9 237,882</u>	<u>-41 181,706</u>	<u>-10 151,583</u>	<u>-39 082,948</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-656,994</u>	<u>45 687,755</u>	<u>-8 261,806</u>	<u>40 330,418</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-8 263,672	-34 388,067	-7 746,555	-32 138,685
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-8 920,666</u>	<u>11 299,688</u>	<u>-16 008,361</u>	<u>8 191,733</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-473,529	270,486	4 199,810	14 502,884
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>-9 394,195</u>	<u>11 570,174</u>	<u>-11 808,551</u>	<u>22 694,617</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		473,529	-270,486	-4 199,810	-14 502,884
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-4 475,812	-429 871,960	109 980,605	-145 026,396
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-9 515,612	-111 082,402	130 953,385	283 190,487
<u>Frais de négociation de titres</u>		-531,364	-5 804,048	-4 223,344	-14 009,781
<u>Résultat net de la période</u>		<u>-23 443,454</u>	<u>-535 458,722</u>	<u>220 702,285</u>	<u>132 346,043</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2015 en (DT)

Libellé	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-23 443,454</u>	<u>-535 458,722</u>	<u>220 702,285</u>	<u>132 346,043</u>
a- Résultat d'exploitation	-8 920,666	11 299,688	-16 008,361	8 191,733
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-4 475,812	-429 871,960	109 980,605	-145 026,396
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-9 515,612	-111 082,402	130 953,385	283 190,487
d- Frais de négociation de titres	-531,364	-5 804,048	-4 223,344	-14 009,781
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-22 126,555</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 391,082</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-64 161,369</u>	<u>-213 874,393</u>	<u>515 499,837</u>	<u>919 728,033</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	599 160,695	2 245 711,692
- Capital	0,000	0,000	629 400,000	2 316 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	-35 080,998	-82 752,180
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	4 841,693	12 263,872
b- Rachats	64 161,369	213 874,393	83 660,858	1 325 983,659
- Capital	79 300,000	242 900,000	86 200,000	1 329 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-15 612,211	-29 323,160	-3 180,709	-895,977
- Régularisation des sommes distribuables	473,580	297,553	641,567	-2 220,364
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-87 604,823</u>	<u>-771 459,670</u>	<u>736 202,122</u>	<u>1 047 682,994</u>
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	2 702 547,888	3 386 402,735	2 650 200,613	2 338 719,741
b- En fin de période	2 614 943,065	2 614 943,065	3 386 402,735	3 386 402,735
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	33 012	34 648	29 216	24 777
b- En fin de période	32 219	32 219	34 648	34 648
VALEUR LIQUIDATIVE	81,161	81,161	97,737	97,737
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-3,41%	-16,29%	30,73%	3,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2015 d'actions et droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% l'Actif
Actions		<u>2 594 018,424</u>	<u>2 115 149,410</u>	<u>79,18%</u>
ADWYA	20 750	135 286,800	131 181,500	4,91%
ASSAD	20 000	141 851,390	105 580,000	3,95%
ATTIJARI BANK	5 640	146 751,600	135 523,560	5,07%
BIAT	3 040	192 257,105	225 637,920	8,45%
CARTHAGE CEMENT	145 000	433 127,940	193 285,000	7,24%
CELLCOM	17 000	133 259,403	141 933,000	5,31%
MONOPRIX	17 120	275 253,591	239 765,600	8,98%
OTH	17 000	117 536,908	118 830,000	4,45%
SIMPAR	3 385	167 915,584	112 138,280	4,20%
SOTRAPIL	12 800	109 293,024	112 128,000	4,20%
SOTUVER	36 550	188 960,444	105 775,700	3,96%
TPR	24 000	110 782,475	74 952,000	2,81%
TUNIS RE	23 923	233 820,210	214 110,850	8,02%
UIB	13 000	207 921,950	204 308,000	7,65%
Droits		<u>10 582,500</u>	<u>9 960,000</u>	<u>0,37%</u>
ADWYADA1/12	20 750	10 582,500	9 960,000	0,37%
TOTAL		<u>2 604 600,924</u>	<u>2 125 109,410</u>	<u>79,55%</u>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>Revenus des Actions</u>	<u>5 602,500</u>	<u>76 430,440</u>	<u>0,000</u>	<u>63 145,590</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>7 759,400</u>
TOTAL	<u>5 602,500</u>	<u>76 430,440</u>	<u>0,000</u>	<u>70 904,990</u>

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 546 163,087 dinars et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Placements monétaires	(1)	293 580,855	196 365,064
Disponibilités		252 582,232	499 912,979
Total		546 163,087	696 278,043

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2015	% de l'Actif
BTCT12-04-16 52S	300	31/03/15	284 865,116	293 580,855	10,99%
Total placement BTCT			284 865,116	293 580,855	10,99%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des bons de trésor à court terme	2 978,388	10 439,021	1 889,777	7 457,809
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000	0,000	1 050,567
TOTAL	2 978,388	10 439,021	1 889,777	8 508,376

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>30 030,229</u>	<u>10 147,011</u>
	Frais de gestionnaire	2 639,893	2 900,449
	Frais de dépositaire	2 938,863	722,844
	Frais des distributeurs	24 451,473	6 523,718

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2015	31/12/2014
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>26 299,203</u>	<u>21 406,809</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	216,996	270,605
	Abonnement linéaire des charges à payer sur exercice en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	26 082,207	21 136,204

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	3 464 800
* Nombre de titres	34 648
* Nombre d'actionnaires	140
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	242 900
* Nombre de titres rachetés	2 429
<u>Capital au 31/12/2015</u>	
* Montant en nominal	3 221 900
* Nombre de titres	32 219
* Nombre d'actionnaires	120

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 est de (771 459,670) dinars.

Le nombre de titres d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2015 est de 32 219 contre 34 648 au 31/12/2014.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2014</u>	<u>3 363 706,099</u>	<u>3 363 706,099</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-242 900,000</u>	<u>-242 900,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-517 435,250</u>	<u>-505 863,034</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres.	-429 871,960	-429 871,960
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-111 082,402	-111 082,402
- Frais de négociation de titres	-5 804,048	-5 804,048
- Régularisation sommes non distribuables	29 323,160	29 323,160
- Sommes distribuables		11 572,216
<u>Capital fin de période au 31/12/2015</u>	<u>2 603 370,849</u>	<u>2 614 943,065</u>

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2015 s'élèvent à 11 572,216 dinars contre 22 696,636 dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,042	2,019
Résultat d'exploitation	11 299,688	8 191,733
Régularisation du résultat d'exploitation	270,486	14 502,884
Total	11 572,216	22 696,636

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 1 Charges de gestion des placements	9 237,882	41 181,706	10 151,583	39 082,948
Rémunération du gestionnaire	2 639,393	11 766,202	2 900,449	11 166,553
Rémunération du dépositaire	659,857	2 941,564	725,115	2 791,649
Rémunération des distributeurs	5 938,632	26 473,940	6 526,019	25 124,746

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
CH 2 Autres charges	8 263,672	34 388,067	7 746,555	32 138,685
Redevance CMF	659,857	2 941,564	725,115	2 791,649
Services bancaires et assimilés	132,219	1 803,758	0,000	1 490,236
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 471,596	29 642,745	7 021,440	27 856,800

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Abonnement des charges budgétisées	<u>7 471,596</u>	<u>29 642,745</u>	<u>7 021,440</u>	<u>27 856,800</u>
Taxes	258,283	1 024,708	88,824	352,399
Frais bancaires	22,362	88,720	23,189	92,000
Publication BO CMF	189,898	753,400	189,848	753,200
Honoraires CAC	1 694,060	6 721,000	1 693,808	6 720,000
Frais AGO et publications	1 187,492	4 711,247	988,147	3 920,366
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	504,110	2 000,000	504,110	2 000,000
Autres	590,733	2 343,670	508,857	2 018,835

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.